

Table des matières

1. Objectif du rapport.....	3
2. Déroulement de la consultation	4
3. Synthèse de la consultation.....	5
4. Contributions reçues et réponses	7
5. Conclusions.....	24

Rédaction : Ville d'Yverdon-les-Bains – septembre 2025

Contact : Service de l'urbanisme, urbanisme@yverdon-les-bains.ch

Crédits photos : © Yverdon-les-Bains / Sarah Carp

1. Objectif du rapport

En application de l'article 17, alinéa 5 de la LATC, la Municipalité élabore et rend public un rapport de consultation à l'issue de la consultation publique du Plan directeur communal (PDCoM).

Cette consultation s'est déroulée du 8 mai au 9 juin 2025. Elle visait à faire connaître le PDCoM yverdonnois au travers de ses 7 grands axes thématiques qui orientent le développement de la ville à l'horizon 2040, à recueillir les avis de la population, des associations, ainsi que des acteurs publics et privés.

Le PDCoM est un document stratégique qui définit les grandes orientations du développement urbain pour les 15 à 25 prochaines années. Il est non opposable aux tiers, mais les autorités cantonales et communales entre elles dans une vision concertée du développement urbain.

Cet outil de planification doit être réexaminé tous les 15 ans et révisé lorsque les circonstances l'exigent. Au vu de la LAT révisée entrée en vigueur en 2014, la LATC en 2018 et le Plan directeur cantonal 4^{ème} adaptation en cours de révision, le PDCoM actuel datant de 1997, méritait d'être entièrement révisé.

La révision a débuté en 2015 par l'organisation de tables rondes avec des participant-e-s de différents quartiers yverdonnois. Ces tables rondes ont alimenté la réflexion au démarrage du projet, tant pour le PDCoM que pour le futur PACoM.

Après plusieurs années d'élaboration, le nouveau PDCoM a été soumis pour examen préalable auprès du Canton le 7 octobre 2024. Le 26 mars 2025, la Municipalité a validé le projet adapté après traitement des remarques des services cantonaux, avant de le soumettre à la consultation.

Le présent rapport a pour but de dresser un état des lieux de cette consultation, en compilant les contributions reçues et les réponses apportées (art. 12 al. 2 RLAT). Il accompagnera le dossier de révision. Ce dernier sera soumis au Conseil communal pour son adoption (art. 29 LATC), puis au Conseil d'Etat pour approbation.



Figure 1 Exposition publique sur la Place du 7 Février, des assises et des bacs plantés pour agrémenter les panneaux - © Yverdon-les-Bains / Sarah Carp

2. Déroulement de la consultation

Afin d'informer la population le plus largement possible, le dispositif suivant a été mis en place, en plus de l'avis officiel publié dans la Feuille des avis officiels (FAO) et au pilier public :

- exposition publique en plein air, sur la Place du 7 Février, durant toute la durée de la consultation, du 8 mai au 9 juin 2025 ;
- installation de bancs en bois et de bacs plantés durant l'exposition, en cohérence avec le fil rouge du PDCom qui est de mettre en avant les espaces publics (prolongé jusqu'au 10 août par la Bibliothèque) ;
- lancement de la consultation au travers d'un vernissage de l'exposition et de prises de parole politique et technique le 8 mai ;
- deux permanences d'information sur place les 15 et 20 mai 2025, l'une à midi, l'autre le soir, pour échanger avec le public ;
- mise en ligne du dossier complet sur une page internet dédiée (www.yverdon-les-bains.ch/pdcom) permettant à la population de faire ses remarques via un formulaire en ligne, par mail ou par écrit ;
- distribution d'une brochure de format court exposant les points essentiels du projet ;
- communication et nombreux relais dans la presse et sur les réseaux sociaux ;
- collaborations culturelles et artistiques pour offrir un regard pluriel sur le développement urbain avec :
 - l'illustrateur Krum, sollicité pour créer une représentation visuelle des 7 axes du PDCom. Ses illustrations, qui s'éloignent des outils classiques de l'urbanisme, rendent le projet plus accessible et permettent de toucher un large public en ouvrant l'imaginaire collectif sur les enjeux d'aménagement ;
 - la Maison d'Ailleurs, qui a dédié un espace aux dessins de Krum dans le cadre de l'exposition « Horizons », créant une synergie entre les projets urbains et la programmation culturelle locale ;
 - la bibliothèque et le JECOS, qui ont organisé des activités de sensibilisation à l'urbanisme destinées aux enfants, en lien avec la labellisation UNICEF « Commune amie des enfants ».



Figure 2 Exposition publique, zoom sur 2 illustrations de Krum - © Yverdon-les-Bains / Sarah Carp

3. Synthèse de la consultation

Cinq contributions écrites ont été formellement déposées. Un courrier arrivé légèrement hors délai a également été pris en compte.

- 1 contribution d'une société concernée par le secteur des Roseyres (Les Jardins du Valentin SA),
- 1 contribution d'un parti politique (PLR-Y),
- 2 contributions associatives (Mobil-Y-TIM, Pro Natura Vaud)
- 1 contribution professionnelle d'un spécialiste des espaces verts (M. Hirschy).

En raison du faible nombre de contributions et de leur hétérogénéité (ton, forme et points de vue variés), il est difficile d'en dégager des tendances claires. Tous les axes du PDCom sont abordés, certains plus en détail selon les centres d'intérêt et sensibilités des auteurs, notamment la mobilité ou les questions liées à la nature. Les remarques se répartissent autour des thèmes suivants :

Développement urbain et planification

- Besoin de clarifier le calendrier du secteur stratégique des Roseyres.
- Appel à davantage de proportionnalité dans la mise en œuvre, cas échéant en limitant le périmètre des mesures.
- Le rôle du domaine privé est évoqué à plusieurs reprises, mais de manière contrastée : pour certains, il est insuffisamment valorisé (végétation, foncier, patrimoine bâti) ; pour d'autres, le PDCom empiète trop sur les prérogatives privées (normes, raccordement au CAD, etc.).
- Remise en question de la vision à 2040, jugée parfois trop technocratique ou éloignée des réalités locales.

Impact sur le projet : pas de modification nécessaire mais il conviendra de clarifier les temporalités, de rappeler le caractère non contraignant du PDCom pour les privés et de veiller à une application équilibrée dans les outils règlementaires à venir (PACom, plans de quartiers, etc.).

Mobilité (TIM, TP, mobilités douces)

- Manque d'un plan directeur spécifique pour le trafic individuel motorisé (TIM) et les transports publics (TP).
- Insuffisante articulation perçue entre la mobilité vécue et projets d'urbanisation
- Critiques du caractère jugé « anti-voiture » de certaines orientations.
- Résultat de la votation du 18 mai (parking Place d'Armes) mentionné comme un tournant majeur, avec demande d'adaptation du PDCom.

Impact sur le projet : le rapport explicatif sera adapté pour tenir compte de la votation. Les évolutions attendues seront intégrées au niveau des projets concrets (stationnement, accessibilité). Le PDCom, en tant que document stratégique à long terme, reste compatible avec les résultats exprimés, sans nécessité de modification substantielle.

Nature, climat, paysage

- Soutien global aux mesures environnementales
- Proposition de mesures ciblées pour la gestion des haies, des arbres et pour renforcer la biodiversité.
- A l'inverse, certaines remarques appellent à plus de proportionnalité, estimant que la Ville est déjà bien pourvue en espaces verts.
- Demande d'un monitoring écologique, et de mesures plus ambitieuses à l'échelle locale.

Impact sur le projet : ces contributions confirment l'importance du sujet mais sont déjà en grande partie intégrées. Le suivi se fera via des outils plus opérationnels comme le PACom ou la stratégie de végétalisation, qui permettront de répondre aux attentes spécifiques.

Enjeux transversaux

Pour finir, certaines remarques portent sur des enjeux divers :

- Pas assez de place accordée à la question du vieillissement de la population, enjeu démographique majeur
- Crainte que les projets tournés vers l'avenir, en particulier le projet Gare-Lac, éloignent la population actuelle de certains lieux-clés (accès au lac, centralité)
- Appel à renforcer la transparence des démarches participatives
- Remarques générales sur le CAD : jugé peu accessible dans certains cas ou perçu comme une contrainte excessive.
- Quelques critiques portent sur la légitimité du document, l'équilibre entre planification et liberté individuelle, ou encore la capacité de mise en œuvre.
- Enfin, certaines remarques relèvent de prises de positions générales, de nature politique, qui dépassent le périmètre du PDCom.

Impact sur le projet : ces éléments isolés ne remettent pas en cause les fondements du PDCom mais sont des points de vigilance à prendre en compte dans la mise en œuvre.



Figure 3 Exposition publique sur la Place du 7 Février, côté illustrations - © Yverdon-les-Bains / Sarah Carp

4. Contributions reçues et réponses

Pour chacune des contributions, les remarques sont extraites des courriers et/ou courriels reçus ; elles sont reproduites dans les tableaux ci-après. Les formules de politesses ou les généralités ne sont pas reproduites. Les réponses sont données dans la colonne de droite.

Contribution N° 1 : Les Jardins Du Valentin SA

Axe du PDCom principalement abordé: axe 4 quartiers

Remarques	Réponses
Le Plan directeur en consultation affiche clairement la volonté de la Commune de poursuivre des projets d'envergure dans l'Arc-Plaine, tout en préservant l'identité propre de cette zone. Par ailleurs, les projets envisagés pour les secteurs situés aux abords de l'Axe principal - notamment dans les zones des Parties et des Roseyres - pourraient se concrétiser d'ici 2040, dans un contexte de dynamisation urbaine.	-
Cependant, nous déplorons que le Plan directeur ne précise guère les mesures destinées au développement de nouveaux quartiers, en particulier en périphérie, sur la frange sud-ouest de la localité. A l'inverse, le Projet d'agglomération 5 met en exergue l'importance d'un aménagement urbain cohérent et bien desservi par des réseaux de transports publics performants. Il apparaît donc indispensable d'accorder une attention renforcée à ces quartiers à fort potentiel.	Les secteurs « Aux Parties » et « Les Roseyres », sont identifiés dans le PDCom (concept directeur de l'axe 4 « Quartiers »), comme « potentiels de développement sous réserve de dimensionnement conforme et emprise SDA possible ». Le PDCom est cohérent avec le PA5 pour ce secteur via les mesures suivantes : Axe 4 « Quartiers », objectif 13 « Développer de nouveaux quartiers ayant une identité propre », M33 « mobiliser les réserves stratégiques hors zone à bâtir en fonction des besoins et de la croissance allouée par l'agglomération et le Canton, à moyen-long terme » Axe 6 « Mobilité », Objectif 21 « Améliorer la performance des transports publics, pour la population et les pendulaires », M52 « Développer un réseau facilement lisible et desservant le territoire communal dans son ensemble, y compris dans les zones en développement », ces dernières concernant notamment le secteur de Roseyres.
Le dispositif prévu dans le cadre du Projet d'agglomération PA 5 fixe les échéances suivantes : le Plan d'affectation des Roseyres, qualifié d'Horizon B, repose sur l'amélioration des transports publics et doit être adopté par le Conseil communal en 2032, pour entrer en vigueur dès 2033. Compte tenu de la complexité du dossier, des mécanismes de coordination et de la lenteur des procédures administratives, nous estimons nécessaire que la reprise des études soit programmée au plus tard pour 2026	En effet, la complexité des projets et procédures nécessite un temps long pour la planification des quartiers. La Municipalité prend note de la proposition de calendrier à mettre en place pour tenir compte de l'horizon B (2032-2036). Les ajustements fins seront apportés dans le cadre de la procédure des Roseyres. La priorité sera cependant donnée aux secteurs en zone à bâtir, en cohérence avec les principes de la LAT.
En tant qu'administrateur de la société promettante-acquéreuse du secteur des Roseyres, je formule ainsi l'observation que les conditions de développement ainsi que la temporalité de réalisation	Le PDCom dont la durée de vie est au minimum de 15 ans, ne fixe volontairement pas de temporalité précise pour la réalisation des plans d'affectation, afin de rester au niveau stratégique,

pour ce secteur stratégique soient détaillées de manière plus précise dans le Plan directeur communal. Nous réitérons également notre souhait d'être entendus par la Municipalité concernant le développement du plan de quartier des Roseyres, le Plan directeur communal et le Projet d'agglomération 5.	de garder suffisamment de souplesse et de permettre à la Ville de pouvoir gérer les procédures d'affectation en fonction de l'évolution du contexte. Le PDCom en cours d'élaboration depuis plusieurs années, aurait déjà été obsolète s'il avait repris telles quelles les échéances et priorisations du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), qui envisageait un horizon à après 2036 pour Les Roseyres. Le projet d'agglomération, renouvelé tous les 4 ans, est l'outil adapté à la fixation de telles échéances. Les horizons de planification mis à jour figurent dans le PA5 qui engage les communes de l'agglomération. Ils ne sont dès lors pas repris dans le PDCom.
---	---

Contribution N° 2 : PLR Les Libéraux-Radicaux Yverdon-les Bains & environs

Axes du PDCom principalement abordés: tous sauf l'axe 2 Espaces publics

Remarques	Réponses
Remarques générales : Le PDCom fixe des objectifs généraux pour la commune, dont plusieurs sont louables. Toutefois, la mise en oeuvre concrète de ces objectifs pourrait, si elle manque de proportionnalité, desservir une large partie de la population. Le PLRY suivra attentivement les mesures qui en découleront. Par ailleurs, aucune estimation budgétaire n'est fournie à ce stade. Le PLRY doute de la capacité financière de la Ville à concrétiser une majorité des actions prévues. Il serait donc préférable de réduire le périmètre du document et de fixer des priorités atteignables.	Le PDCom n'a pas vocation à détailler les aspects financiers liés à la mise en œuvre des mesures. Il agit à un niveau stratégique, en définissant les grandes orientations d'aménagement à long terme. La Municipalité a veillé, tout au long de l'élaboration du document, à ce que les objectifs soient compatibles avec la capacité financière actuelle de la commune, telle que connue à ce jour. Élaboré en lien étroit avec les services communaux, il reflète les besoins d'actions concrets et cohérents de la Ville. Les mesures retenues sont soit déjà en cours de mise en œuvre, soit considérées comme réalistes du point de vue financier. La plupart des mesures proposées s'inscrivent dans des projets ou planifications déjà en cours. En général, un budget existe ou sera demandé par préavis, ou est inscrit au plan des investissements (PI). Le PDCom permet de coordonner ces actions et de les inscrire dans une vision d'ensemble.
Axe 1 : Le PDCom évoque la volonté de renforcer le rôle d'Yverdon-les-Bains comme centre régional. Nous saluons cette ambition, mais cela nécessite des mesures concrètes pour faciliter l'accès au centre-ville, y compris pour le trafic individuel motorisé (TIM), en complément des transports publics. L'attractivité d'un centre passe par une accessibilité fluide et diversifiée, y compris pour les pendulaires, les familles et les visiteurs de la région. »	L'axe 1 donne les grandes intentions en termes de vocations et de structure de la ville. Les objectifs et mesures liés à l'attractivité du centre-ville et la mobilité sont à retrouver respectivement dans les axes 5 (obj 15, M36) et 6 (obj 21, 22 et 23).

« Axe 3 : S'agissant de la mesure M11, le PLRY appelle à davantage de proportionnalité. Yverdon-les-Bains compte déjà parmi les villes les plus vertes du canton. Les efforts en matière de lutte contre les îlots de chaleur et pour les objectifs climatiques doivent se poursuivre, mais avec discernement. »	Le commentaire visait probablement l'objectif 11 (et non de la mesure 11). La Ville possède effectivement un capital naturel très intéressant sur lequel il est important d'avoir un soin particulier notamment en lien avec les impacts du changement climatique. A ce jour, la ville possède un indice canopée de 21.5% sur son territoire. La Ville vise une couverture canopée élargie de 33% d'ici 2050 cohérente, proportionnée et comparable à celle de nombreuses villes comme Genève, Lausanne ou encore Morges. Cet objectif est basé sur plusieurs études scientifiques concluant que ce taux devrait permettre une baisse de 2°C de la température. Un diagnostic précis et sur mesure a été fait via la Stratégie de végétalisation et le plan canopée pour identifier les secteurs à forts enjeux soit les îlots de chaleurs actuels (7 îlots en Ville), les îlots de fraîcheur et les sites vulnérables (périmètres d'école, d'EMS, d'accueils de jour, places de jeux, espaces sportifs et loisirs, centre hospitalier). La Ville s'attache donc à maintenir et densifier son patrimoine végétal en ciblant en priorité les secteurs à enjeux. Cette stratégie de densification du patrimoine végétal est prônée et recommandée par la Confédération, le Canton et l'ensemble des associations des professionnels du secteur. Les rapports de l'Organisation mondiale de la météorologie paru en mai 2025 ou encore le dernier rapport de l'OFEV publié en juin 2025 mettent en avant que l'enjeux le plus préoccupant à venir est l'accentuation des fortes chaleurs et que le meilleur levier reste la densification du patrimoine arboricole.
« Axe 4 : Il convient de rappeler que les espaces privés sont déjà régis par les législations cantonales et fédérales. Le PDCom ne doit pas introduire de contraintes supplémentaires, ce d'autant plus qu'il n'est pas opposable aux entités privées. La commune doit rester dans son champ de compétences et respecter la hiérarchie des normes. »	En effet, il n'est pas du ressort du PDCom de rentrer dans le détail fin de la planification des quartiers. En revanche, le PDCom peut définir des mesures visant à atteindre l'objectif stratégique de préservation du patrimoine bâti et paysager, de mise en valeur des spécificités d'un quartier, de création de nouveaux quartiers durables ou encore le maintien d'un cadre de vie équilibré. Ces mesures fournissent un cadre de référence pour les futur projets d'aménagement à l'échelle des quartiers. Il est vrai que certaines mesures n'émanent pas d'une volonté communale mais d'une obligation légale qui s'applique de fait (p. ex prise en compte des inventaires fédéraux tels que l'ISOS ou le recensement architectural, ou prise en compte des SDA). Leur maintien dans le PDCom fait souvent suite à une demande du Canton. Le PDCom n'étant pas contraignant pour les tiers, le respect de ces mesures engage uniquement la Commune et le Canton.

« Axe 5 : Le PLRY souligne que la (re)localisation des établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) constitue une priorité stratégique pour Yverdon-les-Bains, qui doit être pleinement intégrée dans la planification communale. »	Le PDCom s'inscrivant dans le temps long, il doit s'en tenir à évoquer des principes stabilisés ou suffisamment généraux pour tenir compte des évolutions des projets. Le projet de (re)localisation des eHnv, bien que stratégique pour la Ville, est encore trop peu avancé pour énoncer une mesure spécifique. En revanche, la Ville peut s'appuyer sur l'axe 5 Fonctions, objectif 16 « Renforcer l'offre de services des pôles d'activités et leurs interactions avec les quartiers » et la mesure M37 « Développer des pôles spécialisés pour garantir la vitalité socio-économique de la ville : – favoriser le maintien des pôles d'activités et d'équipements existants et confirmer leur rôle et leur rayonnement à l'échelle supracommunale : HEIG-VD, PST, CPNV, Ateliers CFF, Centre thermal, Hôpital, les Isles [...] ; – favoriser l'accueil et l'implantation de nouveaux pôles d'emplois d'importance ou l'implantation d'activités d'intérêt public ; – prévoir des espaces adaptés aux activités tertiaires spécialisées ; – développer une politique foncière permettant d'organiser au mieux les fonctions urbaines sur le territoire, de valoriser les parcelles communales et d'acquérir les lots permettant à la Commune de développer ses politiques publiques. »
« Axe 6 : Le PLRY rappelle la volonté populaire exprimée lors de la votation du 18 mai dernier, refusant toute réduction des capacités de stationnement public en centre-ville. Le PDCom, ses annexes, ou tout autre document officiel doivent être adaptés sans délai pour tenir compte de cette réalité. »	Le PDCom reste suffisamment ouvert pour concrétiser le projet de parking souterrain de la Place d'Armes du moment qu'il répond aux exigences légales et aux normes en vigueur (Axe 6 Mobilité, objectif 22, M54). Il n'indique volontairement pas d'éléments chiffrés ou opérationnels pour s'adapter aux évolutions des projets urbains. Quant au rapport explicatif, il sera en effet adapté en conséquence pour tenir compte de la votation du 18 mai.
« Axe 7 : Le PLRY défend la liberté de choix en matière de système de chauffage pour les nouvelles constructions, dans le respect des cadres cantonaux et fédéraux. Le raccordement à un chauffage à distance (CAD) ne doit en aucun cas être rendu obligatoire, étant donné la diversité des situations techniques et économiques. »	La loi vaudoise sur l'énergie en vigueur prévoit déjà l'obligation de se raccorder au CAD lors du remplacement d'un chauffage fossile ou de la construction d'un nouveau bâtiment (Art. 25 al.2). Cette obligation existe pour autant que la chaleur fournit soit majoritairement renouvelable et que les limites de proportionnalité soient respectées afin de tenir compte de la diversité des situations techniques et économiques.
« Concernant le rapport explicatif (article 11 RLAT), une correction s'impose en page 11: il n'a jamais existé de projet de parking de 600 places à proprement parlé. Seule une demande de crédit d'étude a été acceptée par le Conseil communal, avant d'être rejetée par le peuple. Le rapport explicatif doit maintenant détailler comment la Municipalité compte tenir compte de la volonté	Le parking de 600 places est en effet mentionné en page 139 du rapport explicatif soumis à consultation publique. Suite à la votation du 18 mai, le rapport explicatif sera adapté en conséquence.

populaire et construire un parking souterrain sous la Place d'Armes, dans le respect de l'initiative. »	
« Il est essentiel d'élaborer un plan clair et complet pour la mobilité individuelle (Plan Directeur TIM), identifiant précisément les conflits entre mobilité douce (MD) et trafic individuel motorisé. Le PLRY appelle également à finaliser rapidement l'Axe Principal d'Agglomération (APA), afin de détourner le trafic de transit hors du centre-ville, conformément à la volonté exprimée dans les urnes en 2011 déjà. »	Comme il est précisé dans le chapitre 4 de l'axe 6, le concept TIM 2030, révisé en 2015, avait déjà montré le rôle important de la réalisation de l'axe principal d'agglomération (APA) pour une meilleure gestion des circulations à l'interne de la ville. Cette vision s'est concrétisée plus en détail dans le cadre du PA4. Les mesures à prendre sur le territoire communal pour accompagner la mise en service de ce nouvel axe devront être détaillée dans le cadre de la stratégie TIM 2040 en cours de lancement à l'échelle de la Ville dans le cadre de la stratégie de mobilité durable. Cela consiste notamment à poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle hiérarchie du réseau routier dont l'objectif est de délester le centre-ville du trafic de transit, par une réorganisation de l'accessibilité par « peigne » au centre et aux quartiers à partir de l'APA. En favorisant notamment l'accès TIM sur certains axes et en modérant les autres axes de dessertes des quartiers. L'orientation du trafic sur l'APA pour l'accessibilité au centre-ville rend possible, par une diminution des charges de trafic sur les axes de pénétrations actuels (route de Sainte-Croix, avenue de Grandson, route de Neuchâtel), la mise en place de mesures destinées à prioriser les bus aux carrefours sur ces pénétrantes. L'APA Ouest et ses mesures d'accompagnement font partie intégrante du PA5 et se trouvent être dans l'horizon A soit une réalisation potentielle entre 2028 et 2032.
« Le PLRY reste réservé quant à la généralisation des zones à 30 km/h, ou pire encore des zones de rencontre, qui nuisent à la lisibilité de l'espace public. La ville doit conserver des passages piétons clairs, des priorités bien définies et une lisibilité maximale de l'espace public pour tous les usagers. Toutefois, une limitation à 30 km/h peut contribuer à la tranquillité des quartiers résidentiels et est donc à mettre en œuvre de manière circonstanciée. Au cours des années, de nombreuses études ont été mandatées. Le PLRY demande qu'elles soient prises en compte afin de ne pas dilapider les deniers publics. Plus particulièrement, le chemin de Floreyres a déjà fait l'objet d'un projet, avec, entre autres, une prise de position de Travys. »	Les zones modérées apportent des bénéfices importants pour la santé, la qualité de vie des habitants des quartiers et la sécurisation des déplacements en mobilité douce, qui dépassent largement les inconvénients ressentis par certains usagers de la route. La Municipalité a validé les résultats de l'étude de modération du trafic ainsi que le déploiement des zones de modération dans les quartiers. Elle souhaite également étudier l'assainissement du bruit routier qui permettra de prendre les mesures nécessaires sur les routes à orientation trafic. Afin de concrétiser ces projets qui permettront d'améliorer la qualité de vie de l'espace urbain et des habitants, le Conseil communal a accepté le 19 2025 un préavis de crédit d'étude et d'investissement pour un montant total de CHF 2'809'000.- (PR25.10PR). Les études préalables seront bien naturellement utilisées comme base réflexion.
« Dans les quartiers résidentiels, la suppression de places de stationnement doit rester mesurée. Il faut préserver une capacité suffisante pour les habitants et leurs visiteurs. S'agissant de la mesure M57, le	Il s'agit de la mesure M56 : « Cadrer le stationnement sur le domaine privé ».

PLRY rappelle que le PDCom n'est pas contraignant pour les propriétaires privés et demande une plus grande flexibilité dans les exigences relatives au stationnement privé. »	Cette mesure s'inscrit dans une démarche coordonnée à l'échelle de l'agglomération, en cohérence avec le PA5 qui prévoit des actions similaires dans l'ensemble des communes partenaires. L'objectif est d'établir un cadre commun de régulation du stationnement privé, pour garantir une approche cohérente dans toute l'agglomération. Conformément aux pratiques en vigueur, les plans d'affectation et les permis de construire doivent respecter les normes VSS pour le dimensionnement des places de stationnement sur le domaine privé. La mise en œuvre de cette mesure se fera via le futur PACom (Plan d'affectation communal). Elle poursuit un double objectif : • assurer une coordination avec les orientations de l'agglomération ; • offrir une flexibilité dans les futurs permis de construire, en permettant, sous certaines conditions (desserte en transports publics notamment) de ne pas réaliser de places de stationnement lorsque le propriétaire le souhaite. Le cadre proposé est incitatif, non contraignant : il vise à encourager des pratiques de mobilité plus durables, tout en laissant une marge d'adaptation selon le contexte local.
Conclusion : Le PLRY soutient une vision moderne, responsable et équilibrée du développement communal. Le PDCom doit refléter la réalité d'une ville-centre dynamique, faire preuve de pragmatisme dans l'application de ses objectifs, et respecter la liberté individuelle, la législation supérieure et la volonté populaire.	C'est également le souhait de la Ville.

Contribution N° 3 : Mobil-Y-TIM

Axes du PDCom abordés : tous, en particulier l'axe 6 Mobilité

Remarques	Réponses
I. Remarque au sujet de la consultation. Comme citoyens nous sommes appelés à participer à cette consultation et nous sommes heureux de savoir que nos remarques seront recensées et nous l'espérons prises en compte. Peut-être aurait-il fallu quelques questions précises auxquelles on aurait pu ajouter des remarques plus particulières. Cela faciliterait le rendu final de la consultation .	Des questions précises venant de la Ville comme aide à formuler des remarques auraient orienté la consultation. Ce n'était pas le but de ce processus légal.
Petits exemples d'oublis ou de manques. L'absence de référence au Plan climat communal yverdonnois dans la liste des documents supérieurs et communaux est curieuse ainsi que l'omission répétée de l'Av. des Bains dans des énumérations de rues.	Le Plan climat communal figure bien dans le PDCom, dans la liste des planifications supérieures et documents de référence, en fin de document. Il y est aussi fait référence dans le rapport explicatif. Le PDCom ne fait pas référence systématiquement aux avenues et rues yverdonnoises, mais certaines sont données à titre d'exemple. L'Av. des Bains, axe structurant, bien que non citée dans le PDCom, n'est pas oubliée.
Urbanisme. Le PDCom est au service d'une densification compacte. Ce n'est peut-être pas ce que la population souhaite. C'est donc la Ville d'Yverdon qui revendique les propos de ce PDCom et le document sera signé par le syndic.	Le principe de densification vers l'intérieur est dicté par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et s'impose à tous les niveaux de planification, y compris les documents cantonaux et communaux. Il est non seulement approuvé par la Municipalité mais sera aussi soumis au Conseil communal et au Canton.
Il est beaucoup question des espaces publics et de leur avenir. Il y a en revanche extrêmement peu de réflexions sur tout ce que le patrimoine privé apporte à cette ville (commerce, logements, surfaces vertes, canopées). Ce patrimoine est bien sûr lié à une population résidente, parfois propriétaire, plus âgée que la moyenne	Le PDCom introduit la nécessité de mieux prendre en compte le patrimoine tant bâti que non bâti et les mesures concernent le domaine public et les parcelles communales, mais également l'ensemble des quartiers (préservation des qualités architecturales et urbanistiques, renforcer les surfaces végétalisées et perméables verts, aménager les zones d'activités avec soin, assurer la vitalité du centre-ville, développer les pôles d'activités, etc.). Les espaces publics constituent le fil rouge du PDCom car dans les prochaines étapes de développement d'Yverdon-les-Bains, comme ailleurs, leur rôle est crucial pour adapter la ville au changement climatique, améliorer les circulations et garantir son attractivité à long terme.
Dans ce PDCom les réflexions sur la vieillesse tiennent seulement sur quelques lignes. Ce PDCom se veut tourné vers l'avenir or la seule chose qui est absolument prévisible c'est le vieillissement d'une partie de sa population. Dans ce PDCom on affirme souvent vouloir rapprocher la Ville du Lac. C'est du jargon urbanistique. C'est une forme d'usurpation de territoire et c'est au détriment de la nature et de la situation réelle. C'est aussi au détriment de la population actuelle. Ce qu'il faut c'est que cette population actuelle puisse toujours se rendre soit	Le vieillissement de la population est en effet un des enjeux majeurs à prendre en compte dans le développement de la ville. Le rapport explicatif y fait référence. Les orientations du PDCom tiennent bien entendu compte de cet enjeu. Le PDCom reprend ce principe de rapprochement de la ville au lac, qui est ancré dans la planification communale avec notamment le Plan directeur localisé Gare-Lac approuvé le 8 juillet 2015, pour répondre à un besoin réel de bénéficier de liaisons plus agréables entre le centre et le lac, pour s'y déplacer à pied et à vélo. L'Expo 02 en a par

vers le lac (soit aussi peut-être dans plusieurs années vers d'autres endroits aménagés). Les mesures qui pourraient être prises par exemple avec le quartier Ancien Stand ne devraient pas pénaliser les approches en direction du Lac (pas de fermeture de la rue de l'Ancien Stand au TIM !).	ailleurs révélé l'enjeu. Les mesures qui seront prises viseront à améliorer la situation existante. Les nouveaux quartiers du périmètre Gare-Lac seront dotés d'espaces publics et de cheminements permettant à toute la population de circuler et de profiter de ces nouvelles parties de ville. Des servitudes publiques garantiront ce principe.
La maîtrise des droits à bâtir est un instrument à utiliser de manière judicieuse. Elle devrait s'accompagner d'exigences élevées en matière d'attentes climatiques et sociétales aussi .	Ce sera en effet le cas.
4. Mobilité. Le tableau Concept directeur est difficilement appréciable. Il ne permet pas de comprendre comment se fera le trafic réel dans la ville et par les habitants de la ville. Il donne l'impression qu'on vient de l'extérieur et qu'on s'arrête à la périphérie. Faute de savoir ce qu'il est prévu de créer, aménager, sécuriser on ne peut vraiment se prononcer.	Le concept directeur, à savoir la carte de l'axe 6 du PDCom présente la hiérarchie du réseau routier dans ses grands principes. La légende indique les niveaux de desserte. Les objectifs et mesures complets figurent dans texte.
TIM. Une fois encore il faut constater l'absence d'un plan directeur des TIM. On parle de manière répétitive de multi-modalité et de mesures de sécurité (souvent nommées « sécuritaires »). On additionne des petites réalisations sectorielles, places de parc, zones, requalifications, arrêts de bus, bouts de pistes cyclables mais on n'a pas de vision claire d'un vrai réseau. Dans le même temps on n'avance pas avec la réalisation de mesures urgentes comme le carrefour rue d'Orbe/ Bouleaux/St-Georges. On traîne avec la chaussée de Treycovagnes. Le plan de la hiérarchie des axes et rues n'est pas suffisamment réfléchi et en accord avec les réalités et les attentes. La mobilité devrait être réellement coordonnée avec les réalisations urbanistiques et non pas les subir. Exemple actuel. On prévoit un nouveau quartier Edouard-Verdan qui va amener plus de deux mille mouvements de véhicules supplémentaires sur le carrefour Rue du Cheminet Edouard Verdan alors que ce carrefour ne fonctionne pas bien à l'heure actuelle. Il y aura d'importantes répercussions sur le carrefour Av. de Grandson-Edouard-Verdan qu'il faudra bien gérer. On sur-concentre sur l'axe Cordey-Rue de l'Industrie, tout en prévoyant de fermer la rue de l'Ancien Stand	Le PDCom prévoit plusieurs mesures qui vont dans ce sens. Il n'empêche pas la réalisation ultérieure d'un Plan directeur des TIM de compétence communale et en cours de planification comme signalé ci-dessus. Le PDCom n'a pas pour vocation d'entrer dans le détail des projets et chantiers en cours, ni ce qui concerne les rocades à faire lors des travaux. Les plans d'affectations et les permis de construire sont coordonnés avec les aspects mobilité.

et il a même été envisagé une fermeture de la rue Cordey pour travaux. Il faut absolument garder des possibilités de rocade en cas d'urgences, POLICE, ambulances, SDIS, travaux d'entretien et événements divers.	
TP. Il manque un plan directeur des TP qui devrait absolument être à la base de la réflexion sur le transfert modal. A quand une réflexion sur une fusion Travys-Car Postal Ouest. Il y a tout à y gagner en termes de planification, d'horaires, de locaux, etc.	Le PDCom prévoit plusieurs mesures qui vont dans ce sens. Il n'empêche pas la réalisation ultérieure d'un Plan directeur des TP de compétence communale.
MD : Pourquoi n'y a-t-il pas un document qui présente le remarquable réseau de petites ruelles qui quadrille de nombreuses zones? Il y a des itinéraires, par exemple celui allant des Uttins/Cheminet à la Place Bel-Air qui devraient être mis en avant et bénéficier d'une signalétique adéquate. Il y a aussi de gros retards dans les réalisations aussi bien en direction de Chamard, depuis Edouard-Verdan, que le long des voies ferrées notamment entre la Gare et Clendy. Il faudra bien un jour repenser au passage St-Roch !	Le PDCom s'appuie sur d'autres documents, tels que le Plan directeur des mobilités douces qui met en avant ce réseau fin. La mesure M50 prévoit la mise en place de signalétique de qualité entre les points d'intérêt.
Parking. Le syndic d'Yverdon devrait signer prochainement ce projet de PDCom en devant y intégrer une solution de parking sous-terrain qui semble être une bonne solution (coûteuses certes) mais dans le même temps depuis des mois il a été de ceux qui ont « conçu » un préavis pour un crédit d'études pour une solution (moins coûteuse certes) pour un projet de silos. Le résultat de la votation populaire a été clair. Ce sera un parking sous-terrain.	-
Il y a aussi des années que des demandes de la commission de gestion et de groupes intéressés par les questions de mobilité demandaient des parkings périphériques. Les Municipalités successives de gauche comme de droite n'ont pas fait d'effort dans ce sens. Les choses sont maintenant claires. Il faudra pouvoir accéder à ce parking central. Il faudra gagner en qualité environnementales avec ce projet, serrer la vis à celle et ceux qui abusent actuellement des durées de parking au centre-ville. Il faudra créer de la vraie mobilité en surface pour l'intérêt commun.	-
La situation de bornes électriques sur des places de parking crée un sentiment d'usage mal défini des places.	Ce point ne relève pas du PDCom. L'usage des véhicules électriques étant en développement, il a été décidé de favoriser la mixité d'usage de ces places afin de ne pas prêter le stationnement sur le domaine public dans les quartiers.
La votation ayant cautionné un parking sous la Place d'Armes a rebrassé les cartes et rend caduc certaines visées de mobilité du projet de PDCom. Il devrait y avoir des modifications de plusieurs parties et une reconsultation au sujet de ces modifications.	La votation du 18 mai ne remet pas en cause la validité du PDCom. Conçu comme un outil stratégique à long terme, le PDCom fixe des objectifs et des principes d'aménagement qui se veulent stables dans le temps, tout en laissant une souplesse d'adaptation aux évolutions des projets concrets. C'est pourquoi

	il ne contient pas d'éléments chiffrés ou trop détaillés, notamment en ce qui concerne le nombre exact de places de stationnement à prévoir à la Place d'Armes. Le projet de parking souterrain à la Place d'Armes, prévu de longue date, avait été intégré dans les objectifs généraux du PDCom bien avant la votation. Le résultat de celle-ci, qui porte essentiellement sur les aspects quantitatifs du projet, n'annule donc pas les principes établis dans le PDCom. En revanche, le rapport explicatif qui accompagne le PDCom — et qui présente des éléments plus concrets et évolutifs — sera actualisé pour refléter le résultat de la votation.
Environnement. Le plan climat est une nécessité mais il n'est pas nécessaire de suivre trop exclusivement la piste de la limitation des voitures alors même que l'électrification de ce mode de transport contribuera efficacement à résoudre une partie du problème CO2. La piste de la suppression de places de parc est également à remettre en question. Tourner en rond pour trouver une place est préjudiciable pour le CO2 et/ou la gomme des pneus. Pour le reste le patrimoine bâti il y a des années et les moyens financiers restreints des propriétaires freineront certainement les attentes dans le domaine de la baisse des consommations énergétiques. Le CAD est une piste mais l'ensemble manque de transparence en termes de raccordements, de coûts de raccordements, de coûts de cette énergie. La Ville d'Yverdon a la volonté de planter des arbres et heureusement il s'en plante beaucoup. Il faudra se limiter à de vrais projets et non pas se perdre dans des mesures à effet d'annonce avec un arbre sur la place Pestalozzi et des bastions, pas beaux et inutilisés, dans des zones dites de rencontres.	La réponse aux enjeux climatiques est, de fait, multifactorielle, comme le suggèrent les différents points de vue évoqués dans ce commentaire. Le PDCom en tient compte en articulant plusieurs leviers d'action : mobilité, énergie, nature en ville, formes urbaines, etc. Il s'agit d'un document stratégique à long terme, sans détail de projets ponctuels, mais avec une vision cohérente et évolutive pour accompagner la transition sur le moyen-long terme. Si l'électrification réduit fortement les émissions, la diminution du stationnement, associée à d'autres mesures comme l'amélioration des transports publics et de la mobilité douce, contribue à réduire globalement le trafic et donc les émissions, malgré l'effet ponctuel de la recherche d'une place. La Ville par sa stratégie de végétalisation et son plan canopée a pour objectif de densifier son indice canopée élargi de 21.5 % à 33%. Elle prévoit la plantation de 208 arbres et 2584 arbustes par année pour atteindre cet objectif à 2050. Ces plantations et mesures d'adaptation se veulent ciblées sur les secteurs à enjeux (îlots de chaleur, îlots de fraîcheur et secteurs sensibles). Chaque projet est conçu de manière sur mesure afin de trouver des solutions proportionnées et efficaces dans les hotspots problématiques en proposant diverses variantes pour éviter une détérioration des conditions dans les années à venir. Qualifier certains aménagements de « pas beaux » ou « inutiles » reflète une appréciation subjective, qui ne tient pas toujours compte des objectifs poursuivis, notamment en matière de lutte contre les îlots de chaleur, de gestion des flux, ou de qualité de vie urbaine. Par ailleurs, installer un arbre sur une place minérale comme celle de Pestalozzi, ou aménager « des bastions » dans des zones de rencontre, ne relève pas de la mesure symbolique mais bien

	d'une volonté d'adaptation concrète aux défis climatiques. Ces projets s'appuient sur des données techniques précises et sur des retours d'expériences menés dans de nombreuses villes. Ils peuvent sembler anecdotiques à première vue, mais ils s'inscrivent souvent dans une démarche systémique et progressive, nécessaire pour faire évoluer les usages et les mentalités.
Vision directrice. Une ville mieux reliée au lac et à ses canaux: le slogan « rapprocher la Ville de son Lac » a un caractère aguicheur en utilisant le mot Ville au sens du bâti et en le confondant avec la Ville au sens de la population. La population actuelle est en fait éloignée de son lac par tout ce qui se construit entre elle et le Lac et par toutes les entraves qui sont mises en place dans sa liaison avec le Lac. L'accessibilité pour toutes et tous se fait actuellement au détriment de l'accessibilité TIM qui doit être reconsidérée mais qui doit aussi être reconnue comme nécessaire. Le refus de faire un plan directeur TIM est un exemple d'un parti-pris anti-voiture. Et l'absence d'un plan directeur des TP montre une non-maîtrise de la situation.	L'accessibilité au lac restera possible pour tous les modes de déplacement. Pour le reste voir réponse au même commentaire plus haut
Structure urbaine. Etat des lieux : la vision en trois arcs est discutable et on aurait aussi pu en faire cinq, avec Lac, Ville entre CFF et Lac, Vieille-Ville, Ville entre CFF et APA, Plaine.	En effet, le découpage structurel d'un territoire peut toujours faire l'objet de discussions selon l'angle de lecture retenu. Le choix de trois arcs structurants permet de mettre en évidence les grandes logiques territoriales d'Yverdon-les-Bains, sans entrer dans un morcellement excessif. Ce découpage offre un bon équilibre entre lisibilité et cohérence des vocations urbaines.
Vision. Est-ce une vision que nous, qui vivons à YLB, pouvons partager ou est-ce d'abord la vision des planificateurs supérieurs ... qui vivent ailleurs! En ce moment on touche aux limites de la démocratie et YLB est le théâtre d'un salutaire affrontement. La population s'est exprimée par les urnes, sur la route de contournement et sur le parking. Quand cela arrange le planificateur supérieur il s'en accommode mais quand cela ne l'arrange pas il fait tout pour ne pas entendre. L'APA est la clé de nombreuses mesures qui ne pourront pas se réaliser tant que cet APA est reporté et non pleinement et totalement entré en fonction. Le Parking voté par la population va peser de tout son poids à la fois sur la conception du parcage et sur tout le schéma de son accessibilité. Le manque d'un plan directeur TIM et d'un plan directeur TP témoigne de la non-maîtrise par les décideurs locaux de la situation locale. Il faut que ceux-ci cessent de vouloir imposer une vision idéologique de manière autoritaire. Les changements sont nécessaires. Le pouvoir politique doit y travailler en changeant sa manière de	Ce commentaire exprime une position politique générale non directement exploitable dans le cadre de la consultation du PDCom, qui s'inscrit par ailleurs dans le respect du cadre légal et des décisions démocratiques.

fonctionner. L'exécutif est face aux demandes de l'organe délibérant et il a travaillé contre les règles démocratiques en refusant la décision du Conseil communal concernant le Parking de la Place d'Armes, tout comme dans une autre composition il a traîné les pieds pour réaliser l'APA qui a maintenant des années de retard. C'est bien beau de vouloir nous parler d'avenir quand le passé est jonché de refus d'avancer. Il y a une crise de confiance au conseil communal et dans la population devant le déficit général de réalisations et l'accumulation de crédits d'études et d'études. YLB pourrait être à l'avant-garde avec le PST et tout le monde de la formation mais YLB est à la traîne avec les dégâts provoqués par les idéologies environnementales.	
Axe 1 Structure urbaine. Objectif 1 M2 On ne renforcera pas les liens avec les quartiers en misant systématiquement sur la création de zones modérées.	La mesure M2 ne traite pas des zones modérées mais du lien entre les pôles d'activités et les quartiers adjacents.
M3 Il y a une mauvaise urbanisation le long du Mujon entre pont de Montagny et Chaussée de Treykovagnes (absence de piste MD le long du canal).	En effet, cette mesure, déjà engagée par les services communaux, vise à améliorer la situation. Voir aussi M48 à ce sujet.
Objectif 3 M5 Il faudra rendre de la crédibilité aux actions de démarches participatives et aux consultations trop souvent biaisées, dirigées, non restituées et fonctionnant surtout comme alibis	La mise en œuvre de cette mesure sera l'occasion de s'en assurer. Des exemples auraient été bienvenus pour mieux comprendre à quelles démarches fait référence le commentaire.
Axe 2 Espaces libres. Objectif 4. M6 Le sort de la rue des Remparts ne peut se résumer à devenir un espace végétalisé. C'est valable pour le reste du secteur (Auguste-Fallet/ Place d'Armes) mais la rue des Rempart est un axe essentiel de trafic d'autant plus avec le projet accepté de Parking. Le PDCom doit en tenir compte sur ce point.	La végétalisation et le maintien d'une accessibilité au trafic ne sont pas incompatibles. Le PDCom n'envisage pas la suppression de la circulation sur la rue des Remparts, mais propose une requalification qualitative de l'espace public, en lien avec les évolutions attendues du secteur.
Objectif 5 M10 Comment a-t-on pu oublier l'Avenue des Bains?	La mesure cite des exemples sans viser l'exhaustivité. L'avenue des Bains n'est bien entendu pas oubliée. Elle est citée dans le rapport explicatif comme axe structurant (p. 27). Les rues citées sont des exemples.
Objectif 6 M11 Voir le 1er & de la critique de la Vision directrice. Il y a abus de langage.	Voir réponse ci-dessus (rapprochement ville-lac).
M13 Ce qui se passe actuellement le long du Mujon entre le Pont de Montagny et la Chaussée de Treykovagnes est un démenti flagrant de cette mesure.	D'où la nécessité de cette mesure pour les projets futurs.
M16 Oui il faut ... mais il ne faut pas lancer des projets aussi discutables que celui de compter sur un arbre au milieu de la Place Pestalozzi pour faire diminuer de manière utile et significative la chaleur.	-

Axe 3 Nature, Paysage et climat. Objectif 9 M21 Pourquoi avoir omis l'Av. des Bains ? Il manque une mesure prenant en compte le très important apport du privé dans la lutte contre les îlots de chaleurs, l'entretien des arbres, la contribution à la beauté et à la qualité de l'environnement	L'avenue des Bains n'est pas oubliée, les rues citées dans cet objectif sont des exemples. La mesure traitant des apports du privé est à trouver dans l'objectif 11 mesure M29. De plus, le plan canopée prévoit des mesures concrètes d'accompagnement et de subventionnement pour accompagner les privés dans l'arborisation et le développement d'infrastructure promouvant la biodiversité
Axe 4 Quartiers. Vision : Au passage une toute petite allusion aux défis du vieillissement de la population	-
Objectif 12 M30 Ce & est une grande déclaration et précisément le problème de bien des quartiers est ce qui va se passer avec le traitement des axes structurants et celui des réductions des places de parc. La mesure est inacceptable comme telle. Beaucoup trop réductrice et idéologique.	La mesure 30 de l'objectif 12 ne mentionne pas une réduction des places de parc. La Municipalité a pris note des autres remarques.
M32 Prendre en compte les objectifs du Plan climat contribue à donner la direction, dans la mesure où ce sont des objectifs qui n'ont rien de contraignant !	Il s'agit certes d'objectifs non contraignants, mais leur inscription dans le PDCom constitue un engagement supplémentaire de la Ville en faveur des enjeux climatiques et donne une orientation claire aux politiques publiques.
M33 Un immense chantier. Il faudrait que ce PDCom puisse apparaître dans quelques années comme ayant pleinement répondu au bien général et non comme ayant été l'occasion pour que les intérêts privés se soient largement servis au passage et aient bénéficié, de manière parfois évidente, de priorité pour des réalisations et pour l'attribution de mandats d'études, etc.	La mise en œuvre des plans d'affectation est en cours.
Axe 5 Fonctions. Objectif 15 M36 Il faudrait être cohérent. Parler d'« Echelle régionale et suprarégionale » devrait automatiquement conduire à mettre en évidence le Parking Place d'Armes.	Il fait partie en effet des équipements publics prévus par cette mesure.
Objectif 19. Il manque dans ce texte une prise en compte que toute cette requalification a un impact sur la circulation et nécessite que l'accent soit mis sur l'accessibilité générale, la fluidité du trafic. Certains projets devraient devoir assumer la création sur leur propre espace de voie d'accès. Ce n'est pas à l'espace public d'offrir une zone de ralentissement, d'attente en vue de pouvoir accéder à une zone, à une entreprise. Surtout pas le scandale de la route de Ste-Croix servant de sas d'entrée pour Mac-Do et Migros!	Les remarques qui concernent la mobilité se trouvent dans l'axe 6 mobilité et ne sont donc pas traitées dans cet axe 5.
Il est absolument nécessaire, avant d'aller plus loin, de pouvoir disposer d'un plan directeur des TIM et d'un plan directeur des TP Ces derniers sont une composante essentielle de possibles mais limités reports modaux et le TIM, qui devra bien sûr se repenser, est une composante toute aussi essentielle du problème.	Remarque déjà formulée plus haut

Il faudrait de toute urgence une réflexion sur le regroupement de Travys et de Car Postal. La région et les deux entreprises ont tout à y gagner, sur le plan organisationnel et financier.	
M46 Il faut un plan directeur des TIM et un plan directeur des TP. Avec lui on gagnera en clarté au niveau des réseaux, des axes structurants.	Remarque déjà formulée plus haut.
M47 Il faut cesser de mettre du mobilier urbain inadéquat qui fonctionne surtout comme obstacles. Il faut le maximum d'espace public libre permettant une circulation fluide.	La mesure propose justement de supprimer les obstacles gênants pour les déplacements à pied ou à vélo La mesure M59 précise quant à elle comment modérer le trafic dans les cœurs de quartier et sur certains axes. En l'occurrence, il est nécessaire sur certaines portions de rues de proposer des mesures de modération du trafic- Cela peut se faire par l'alternance de cases de stationnement ou par la revalorisation de l'espace public dégagé (végétalisation ou mobilier urbain).
Objectif 23. M52 Augmenter la desserte inter-quartiers est une belle idée mais il faut sortir du « tout à la gare ! ». Donc urgence d'avoir un plan directeur des TP. Assurer la desserte des Park-and-Ride est de la grande rigolade pour toute personne qui connaît le nombre ridicule de ces parkings. Toutes les municipalités depuis 15 ans se sont refusées à envisager ces parkings. Celui des CFF à Yverdon va disparaître. On a pourtant une aggro. Qu'a-t-elle obtenu dans ce domaine ? Le résultat ? la population a maintenant voté un parking à la Place d'Armes. Bien sûr que si un PR voit le jour à l'ouest de la Ville et évitera à tous nos frontaliers de traverser la ville en TM on applaudira des pieds et des mains. Il faut aller jusqu'à l'objectif 24 et la M62 pour qu'on découvre que PDCom y a quand même pensé!	Le PDCom prévoit en effet des P+R, en cohérence avec l'agglomération et la région.
M54 Quelles interprétations devons-nous faire des normes en vigueur. Oui il y a des attentes environnementales mais qu'on nous laisse nous organiser avec notre inventivité locale. Il faut créer des places de parc sous des arbres. On peut reprendre une surface asphaltée (ex. 4 places), la rendre perméable, replanter un arbre majeur et recréer trois places de parc en grande partie ombragées. Un vrai rêve ! Le TIM y perd un peu mais y gagne en qualité. La canopée est heureuse !	Les normes (SIA, VSS, etc.) servent de référence technique pour l'aménagement du territoire, l'architecture, la mobilité, la sécurité routière et les infrastructures. Bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes au sens strict, elles font office de « règle de l'art » et sont généralement exigées dans le cadre des planifications et des permis de construire. Ces normes intègrent souvent une certaine souplesse d'application, permettant leur interprétation en fonction du contexte local et des spécificités du projet.
M 56 Il y a des normes VSS mais l'objectif ce n'est pas uniquement la norme. Il y a aussi le climat et notre mobilité. Une partie de cette mesure est une attaque quasi directe contre la propriété privée. Il faut surtout effectivement encourager les places privées pour libérer des places sur le domaine public. Cette mesure va beaucoup trop loin dans ses contraintes et ses attentes	Il ne s'agit pas de restreindre la propriété privée, surtout dans un PDCom non contraignant pour les propriétaires, mais de donner un cadre cohérent à l'échelle communale, en cohérence avec l'ensemble des communes de l'agglomération, dans le but de mieux coordonner stationnement public et privé. Les normes VSS servent de référence, leur application est désormais une généralité dans la majorité des communes suisses et permet de bien coordonner urbanisation et mobilité.
M 57 C'est le grand fourre-tout de l'idéologie anti-voiture. C'est une extrapolation hasardeuse tant	La maîtrise du trafic individuel motorisé (TIM) évoquée dans le PDCom concerne l'organisation

qu'on ne sait pas vraiment ce que sont un axe principal, une grande pénétrante, une route cantonale en traversée, une « dent du peigne ». On n'arrête pas de requalifier et de modifier les définitions pour faire rentrer le maximum de secteurs dans le domaine des compétences municipales. A l'intérieur de l'axe 6 on devrait avoir ici quelque-chose de clair sur le TIM avec un plan directeur TIM et un plan directeur TP. On est dans ce paragraphe plutôt dans une forme de synthèse et d'arbitrage évidemment défavorable au TIM. Le PDCom souhaite un TIM différent mais au moins que le PDCom commence à le reconnaître avec aussi ses nécessités. Maîtriser le TIM. Qu'est-ce que la maîtrise ? Il y a peu à maîtriser avec un conducteur TIM qui respecte les limitations de vitesse et les règles de la circulation. En revanche le conducteur TIM voudrait bien qu'il y ait une mesure visant à maîtriser les comportements irresponsables de cyclistes et de piétons, yeux rivés sur leur natel.	de l'espace et de la circulation du point de vue de l'aménagement du territoire et de l'augmentation planifiée de la population, et non le comportement des automobilistes. Il s'agit de coordonner les flux, les infrastructures et les usages pour garantir une mobilité efficace, sûre et cohérente avec les autres modes de transport. Une mobilité multimodale qui redonne de la place aux piétons et cyclistes n'est de loin pas une mobilité "anti-voiture". Le PDCom reste une démarche modérée et pragmatique. Il cherche à répondre à des enjeux concrets, sans opposer les modes de transport mais en cherchant un équilibre d'ensemble.
M 58. Fermer certains axes au TIM. Encore une fois sans Plan directeur des TIM cette phrase n'a guère de sens. On peut deviner ce qui pourrait être concerné. Ainsi la fermeture envisagée de la rue de l'Ancien Stand est un non-sens en termes de mobilité. La mobilité y serait de fait sacrifiée au profit d'un urbanisme qui lui-même engendre des augmentations des usages de l'espace public	Remarque déjà faite plus haut. Il n'est pas question de fermeture de l'Ancien-Stand dans le PDCom.
Axe 7 Energies. On est dans un domaine où les propriétaires sont captifs depuis des années, ont tant bien que mal investi et équipé en fonction de ce qui leur a été conseillé notamment par les SY. On présente le CAD comme le passage obligé dans quelques années mais on refuse à nombre d'intéressés de pouvoir s'y raccorder. [...] la Ville soutient CAD mais souvent cet Yverdonnois habite à 50 mètres de la conduite CAD. C'est donc non pour un raccordement ! Dans quelques années cet Yverdonnois aura peut-être dû changer entre-temps son installation une fois avant de devoir devant les exigences légales payer une lourde taxe pour pouvoir enfin se raccorder. Et que dire de CAD qui n'assume pas pleinement les coûts de ses trop nombreuses réouvertures de rues. Ce chapitre est hautement technique et nous n'en commentons pas les objectifs et mesures à l'exception de M70. Il faudrait ajouter un article avec une ou des mesures qui concernent le sujet soulevé ci-dessus!	Un périmètre pour chaque CAD a été défini. Le concept directeur de l'axe 7 Energie met en avant ces périmètres. Si un bâtiment est hors périmètre, celui-ci ne sera, en effet, pas raccordé et d'autres ressources renouvelables seront alors privilégiées de manière individuelle. Pour les bâtiments d'une puissance thermique de moins de 30 kW, une ressource renouvelable individuelle sera aussi à privilégier. Les coûts fixes du CAD ne permettant pas d'assurer aux clients de moins de 30 kW une chaleur à un prix compétitif. Le Plan directeur communal des énergies présente en détail chaque zone.

Contribution N° 4 : Pro Natura Vaud

Axe du PDCom abordé: axe 3 Nature Paysage & Climat

Remarques	Réponses
1 Généralités. Pro Natura Vaud constate avec beaucoup de satisfaction que le plan directeur est ambitieux dans les domaines de la protection de la nature et du paysage et estime que les objectifs fixés sont réalisables si l'on tient compte des mesures importantes déjà mises en place par la Ville dans ces domaines.	-
Réseaux écologiques. Le Plan directeur fait correctement référence aux données du REC. Mais ces données résultent d'une sélection de priorités au niveau cantonal et sont insuffisantes pour une gestion efficace de l'infrastructure écologique locale. Il est donc important de définir les éléments complémentaires nécessaires pour le maintien et le développement des écosystèmes régionaux et locaux et le renforcement des continuités biologiques en fonction de leur qualité, de leur capacité et de leurs fonctionnalités. Un outil de monitoring et de suivi devrait permettre de bien définir la répartition des éléments écologiques présents dans le but de maintenir ou développer la biodiversité locale, les valeurs écologiques actuelles et potentielles, les contributions au capital naturel communal ainsi que les impacts que ces éléments subissent et le moyen de le réduire. Il est important de préciser comment renforcer concrètement les liaisons biologiques, en particulier les plus importantes, comme entre le Bois des Vernes et la Grande Cariçaie et entre la Plaine de l'Orbe et les coteaux voisins de Gressy, Sermuz et Chamblon.	Le Plan directeur communal définit les grandes orientations. Pour les mesures concrètes liées à l'axe 3 « Nature, paysage & climat », il convient de se référer aux outils communaux tels que : Plan directeur nature, Stratégie de végétalisation, Plan Climat et projet d'agglomération (PA5). Ces documents ont nourri le contenu du PDCom et permettent une mise en œuvre plus précise. Par exemple, le PA5 prévoit plusieurs actions concrètes, comme : • l'arborisation le long des cours d'eau (mesure 5-P03), • l'arborisation des itinéraires de mobilité douce avec la plantation d'environ 45 • arbres au MD Vernes (5-P05, horizon 2032–2036), • la renaturation de l'embouchure du Bey (5-P06) et du canal des Anglais (5-P07). La révision du PACom permettra d'intégrer ces enjeux plus finement, en allant au-delà des grandes lignes du REC. La Ville travaille d'ailleurs à ce jour à l'établissement d'une infrastructure écologique communale selon les directives cantonales. Des relevés et monitoring sont d'ailleurs effectués régulièrement.
Maintien et développement du patrimoine naturel et densification. Les mesures prises et prévues sur le domaine public et les propriétés de la Ville en faveur de la biodiversité sont importantes et vont dans le bon sens. Mais elles sont insuffisantes si elles ne sont pas complétées par des mesures sur le domaine privé. Il s'agit en particulier de montrer comment concilier concrètement densification urbaine et maintien d'une végétalisation importante et de qualité sur les espaces privés, avec aussi des espaces verts de respiration entre voirie et constructions.	Le PDCom donne des orientations en vue d'un renforcement de la biodiversité sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif 11 « Développer la nature en ville et atténuer les impacts du changement climatique » vise à renforcer la biodiversité dans tous les quartiers. La mise en œuvre sur le domaine privé passera par la révision du PACom et par des règles spécifiques dans les plans d'affectation de détail. La Ville travaille aussi à la révision de son règlement sur le patrimoine arboré en lien avec la révision de la LPrNP.
Cours d'eau et rives. La ville d'Yverdon est parcourue par d'importants réseaux aquatiques (rives lacustres et cours d'eau). Les cours d'eau artificialisés remplissent de multiples fonctions. Ils sont généralement polyvalents, comme l'ensemble des structures linéaires (chemins, haies et rideaux-abris).	Le PDCom reconnaît pleinement le rôle essentiel des cours d'eau et de leurs rives comme corridors écologiques. La Ville rejoint ces remarques et veille en effet à concilier qualité écologique, déassement et accessibilité dans les projets en cours de réaménagement des liaisons de mobilité et de renaturation des cours d'eau. De nombreux projets de renaturation ont été réalisés ou sont en cours

En milieu urbain, un cours d'eau et ses berges fonctionnent comme un corridor de déplacement pour l'ensemble de la faune (y compris les humains). Il est donc essentiel de concilier la mise en valeur écologique des cours d'eau et les aménagements liés aux déplacements et aux loisirs. Les cours d'eau et leurs rives sont en général des zones plutôt extensives en milieu urbain. Il est donc nécessaire d'assurer un entretien doux qui maintient leurs qualités, tant pour les tronçons gérés par la Ville que pour ceux qui sont gérés par l'Etat. Les rives lacustres doivent pouvoir maintenir une ceinture de végétation palustre aussi continue que possible.	afin d'améliorer la qualité écomorphologique de ces cours d'eau.
Transition Ville – campagne. Les espaces de transition ville-campagne ou ville-lac constituent des corridors de déplacements vitaux pour de nombreuses espèces animales et végétales. Il faut donc les préserver, les valoriser et les développer dans toute la mesure du possible. Il faut aussi les préserver d'aménagements, tels que serres, constructions et pépinières qui limitent, voir supprime leur fonctionnalité de corridor à faune. Cela contribue également à assurer une transition paysagère douce entre espaces urbains et zones périphériques.	Il est vrai que toute construction ou installation constitue un obstacle supplémentaire pour le déplacement de la faune. Le PDCom accorde une attention particulière aux zones de transition ville-campagne pour la biodiversité et la qualité paysagère. Il vise à préserver et renforcer ces corridors écologiques, en limitant les ruptures et en assurant une continuité des milieux. Les projets dans ces secteurs devront veiller à ne pas compromettre ces fonctions essentielles. La mise en œuvre est prévue par le biais des plans d'affectation ou du Plan directeur Nature.

Contribution N° 5 : Monsieur Jean-Blaise Hirschy, paysagiste

Axe du PDCom abordé: axe 3 Nature Paysage & Climat

Remarques	Réponses
En tant que professionnel de l'entretien des espaces verts, je constate : - Que les jardins privés sont toujours plus petits, - Que les arbres privés n'ont plus la place nécessaire pour se développer y compris dans la partie racinaire, - Qu'ils sont un obstacle permanent aux activités humaines, Ma suggestion est d'imposer (dans le futur) par parcelle, un minimum de hautes et larges haies ou groupe d'arbrisseaux, d'espèces diversifiées en forme libre ou en taille "raisonnée" selon le type de fond voisin; trottoir, route, etc... Dans mon activité professionnelle; surfaces en PPE, je pratique la taille "raisonnée" dans la conduite de longues haies mono-espèce (imposées) ainsi que pour les groupes d'arbrisseaux.	Les objectifs de l'axe 3 « Nature, paysage & climat » du PDCom visent à encourager le développement, la valorisation et la conservation de la nature en ville. Toutefois, le PDCom étant un document non contraignant pour les propriétaires privés, il ne fixe pas de règles opposables à leur rencontre. L'outil adéquat pour répondre à ce type de demande est le Plan d'affectation communal (PACom), actuellement en cours de révision, ainsi que son règlement de construction. Dans ce cadre, les dispositions relatives au bon développement des arbres et aux haies seront adaptées, notamment pour favoriser une diversification des espèces et renforcer la biodiversité.

5. Conclusions

La consultation publique du nouveau de PDCom a permis de recueillir les remarques et observations de divers acteurs concernés. La Municipalité souligne la pertinence de ces contributions et en remercie vivement les auteurs.

Ces remarques sont bienvenues car elles viennent enrichir la réflexion en cours, conforter certaines orientations, ou encore rappeler l'importance d'une mise en œuvre cohérente et concertée pour garantir la concrétisation des mesures.

Elles montrent aussi l'intérêt que suscite ce document stratégique et la volonté partagée d'un développement harmonieux du territoire.

Evolution du PDCom suite à la consultation

Comme précisé dans le tableau ci-dessous en fonction de chaque remarque, ces dernières ne nécessitent pas de révision du contenu stratégique du PDCom.

En revanche, le rapport explicatif est adapté ainsi :

- Axe 6 « Mobilité », chapitre « Stationnement », sous-chapitre « Tendances » : pour donner suite à la votation populaire du 18 mai 2025 concernant le parking de l'ordre de 1'000 places à la Place d'Armes, ce chapitre est actualisé en indiquant l'état de la coordination et la nécessité de redéfinir les modalités de gestion du stationnement au centre-ville pour assurer la cohérence avec les objectifs de réduction de la part modale du trafic individuel motorisé du projet d'agglomération (PA5). Les modifications figureront en évidence dans le rapport explicatif corrigé.

Enfin, une relecture du document a permis de pointer quelques coquilles ainsi que trois sous-mesures dont le texte n'avait par erreur pas été reporté lors de la mise en page du document pour la phase de consultation, à savoir :

- Axe 6, Mesure 49 : la sous-mesure suivante manquait : « *tenir compte de l'inventaire fédéral des voies de communication (IVS) dans les projets d'aménagement* » ;
- Axe 6, Mesure 57 : la sous-mesure suivante indiquait *contrôler* au lieu d'*orienter* « *orienter les déplacements motorisés vers les principaux carrefours d'entrée de ville ou d'accès au centre-ville* » ;
- Axe 7, Mesure 66: une sous-mesure apparaissait en doublon ; elle est supprimée et remplacée par celle-ci : « *privilégier les ressources renouvelables pour l'approvisionnement des CAD, avec en priorité la chaleur des eaux usées de la STEP couplée avec des pompes à chaleur, la géothermie moyenne à grande profondeur, puis le bois ; la ressource du lac sera réévaluée en fonction des évolutions technico-économiques* ».

Ces ajustements mineurs assurent la conformité du document sans en modifier les orientations.

Avec ces adaptations, le dossier est désormais prêt à être soumis au Conseil communal.

Bilan de la démarche de consultation

La mise à disposition de l'ensemble du dossier de manière ouverte et transparente, de même que les efforts de vulgarisation du projet ont été salués par de nombreuses personnes. D'autres estiment que la communication aurait pu être plus importante.

Dans les faits, l'exposition en plein air a bénéficié d'un fort passage au vu de son emplacement sur la Place du 7 Février. Lors des beaux jours, les bancs installés à l'occasion ont eu beaucoup de succès. Sur chaque panneau de l'expo, un QR code redirigeait les personnes intéressées vers la page internet dédiée au projet. A la fin de la consultation, cette dernière a enregistré 621 vues de page uniques¹, avec un temps moyen sur la page de 2min41s, témoignant d'un fort intérêt pour ce document technique.

Le vernissage de l'exposition et les permanences d'information, malgré une affluence modeste, ont quant à eux donné lieu à des échanges informels riches. Les illustrations de Krum ont rencontré un accueil très favorable auprès du grand public, suscitant la curiosité pour le projet. Enfin, la communication multicanaux et les relais médiatiques et culturels – notamment la Bibliothèque municipale et la Maison d'Ailleurs – ont amplifié la diffusion du contenu.

Le nombre limité de retours formels ne peut être interprété comme un rejet ni comme une adhésion au projet, mais plutôt comme une conséquence du format de l'outil PDCom : de nature stratégique et technique, non contraignant pour les privés et d'un intérêt direct limité pour une grande partie de la population.

A noter enfin que la consultation s'est déroulée dans un contexte marqué par les débats sur le parking de la Place d'Armes (votation du 18 mai), ce qui a pu rendre plus difficile une évaluation du PDCom sereine et détachée de l'actualité politique.

Malgré ces contraintes contextuelles, les objectifs d'information et de sensibilisation de la population ont globalement pu être atteints.



Figure 4 Exposition publique sur la Place du 7 Février, pour comprendre les grands axes thématiques du PDCom - © Yverdon-les-Bains / Sarah Carp

¹. Une même personne consultant la page plusieurs fois ne compte que pour une vue unique. 621 vues correspondent à 2,1% de la population yverdonnoise.